Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260402-CM0202042026-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2026
Date de publication : 3 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
Le deux avril, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – Franck BLANDEAU – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Martine DI GUGLIELMO à Mélanie BIDAULT
- Stéphane RIO à Claude LE QUELLENEC
- Erina CORDROCH à Charlotte RODRIGUEZ
- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON

Madame Charlotte RODRIGUEZ a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260402-CM0202042026-DE

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Une demande de fonds de concours est susceptible d'être sollicitée auprès de Lorient Agglomération pour le projet de construction de la mairie.

Depuis de nombreuses années, la Commune a mené une réflexion sur le regroupement de la mairie et du CCAS. Afin d'anticiper ce projet, la Commune a fait l'acquisition d'une maison d'habitation (200 m²) puis de parcelles de terrain contiguës à l'actuel bâtiment de la mairie. L'assise foncière, propriété communale, s'élève à 2 490 m².

En 2024, la commune a lancé un concours sur esquisse afin de retenir un candidat qui sera chargé des études et du suivi des travaux de ce projet.

En mars 2025, l'équipe de maitrise a été retenue et c'est le cabinet d'architecture PADW associé avec le cabinet d'architecture Daubas-Belenfant qui a été désigné lauréat du concours. Cette équipe, constituée en groupement, est complétée par des bureaux d'études thermiques, acoustique, paysagers, ergonomique et d'économie circulaire.

Depuis le mois de mars 2025, les études se poursuivent et sont au stade actuel à la phase PRO avec un montant estimatif des travaux de 4 015 000 € HT.

La Commune a érigé en tant que priorité environnementale les choix constructifs de cette nouvelle mairie en répondant notamment à l'appel à projet "Bâtiments performants 2025 : efficacité énergétique des bâtiments neufs lancé par l'Union Européenne.

En septembre 2025, la Commune a été retenue en tant que lauréate de cet appel à projet, symbole du haut degré de performance énergétique voué à ce projet avec notamment le recours aux énergies renouvelables (pompe à chaleur géothermique, installation de panneaux photovoltaïques), la promotion des filières constructives durables avec la mise en œuvre de matériaux biosourcés (bois, chanvre, lin, coton), la priorité à la filière du réemploi à la réutilisation de matériaux de construction (pierres de taille, garde-corps, fresque), la gestion intégrée des eaux pluviales.

Lorient Agglomération a adopté lors de sa séance en date du 12 décembre 2023, un dispositif de contrat territorial et a approuvé son règlement d'attribution.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- de solliciter le fonds de concours d'un montant de 270 000 €, à Lorient Agglomération, au titre du dispositif de contrat territorial, pour le projet d'investissement de construction de la nouvelle mairie.

Pour copie conforme,

Le Maire,





Fabrice VELY